

# L'OFFICIER MARINIER



Notre devise : La solidarité et le travail de chacun au profit de tous (Charles Hébrard) N° 390 Août-sept-oct 2019

74e année — Périodique de la Fédération Nationale des Officiers Mariniers (FNOM) • www.fnom.com



Vice-amiral d'escadre  
Jean-Baptiste DUPUIS

Georges-Noël NICOLAS

Amiral  
Christophe PRAZUCK

Photo Marine nationale

Une convention, actualisée, qui fixe les relations entre la Marine nationale et la Fédération nationale des officiers mariniers (FNOM) a été signée le jeudi 27 juin 2019 par l'amiral **Christophe Prazuck**, chef d'état-major de la Marine, et **Georges-Noël Nicolas**, président de la FNOM, en présence du vice-amiral d'escadre **Jean-Baptiste Dupuis**, directeur du personnel militaire de la Marine.

La Marine nationale et la FNOM entretiennent des relations naturelles et régulières dont la réalité des liens dépasse la simple appartenance au réseau associatif de la Marine. Les officiers mariniers en retraite aiment affirmer leur attachement à la Marine nationale et, pour la majorité

d'entre eux, exprimer à l'Institution leur reconnaissance pour les qualités humaines et professionnelles qu'elle leur a permis d'acquérir.

La FNOM et ses vingt-deux associations affiliées contribuent au rayonnement de la Marine nationale et à la diffusion dans la société des valeurs qui animent les marins. Le chef d'état-major de la Marine a manifesté sa volonté de faciliter et renforcer le lien intergénérationnel entre les marins en activité et les « anciens ». Il souhaite voir ces derniers impliqués de manière accrue dans les manifestations des unités pour que se développe une relation de proximité, source d'échanges et de compréhension mutuelle.

La durée de la convention est fixée à deux ans à compter de sa signature par les parties. Elle est renouvelée annuellement par tacite reconduction, sans pouvoir excéder cinq ans.

Une commission d'application, qui se réunit deux fois par an et à la demande des parties signataires, est mise en place. Elle rendra compte de son action par une fiche adressée directement au chef d'état-major de la Marine.

Retrouvez le texte intégral de cette convention sur le site internet de la FNOM [www.fnom.com](http://www.fnom.com) ou auprès de votre président d'association.

## Au sommaire

Édito .....	p 1
Fédération .....	p 2 à 4
Officiers mariniers en activité .....	p 4 et 5
Informations sociales .....	p 6 et 7
Vie des associations .....	p 8 à 12
Divers .....	p 13
À lire .....	p 14
Hommage .....	p 14
Nécrologie .....	p 15
Souvenirs... Souvenirs .....	p 16

## Édito

Après le discours du Président de la République d'avril dernier, comme bon nombre de Français, j'ai été déçu par de nombreuses annonces, aux contours imprécis, qui sont renvoyées à des décisions gouvernementales ... retardant d'autant leur mise en application.

Au cours des derniers mois, la mobilisation grandissante des retraités, la médiatisation de leurs actions et de leurs manifestations ont permis de faire reculer quelque peu le gouvernement, mais pas à faire redescendre la colère qui a pu s'exprimer au cours de toutes ces manifestations.

En définitive, les mesures annoncées ne sont pas la hauteur des enjeux sociétaux et de nature à répondre aux attentes des retraités qui continueront à porter leurs justes revendications :

- l'indexation de toutes les pensions sur les salaires,
- la suppression de la hausse de la CSG pour tous les retraités,

- plus aucune pension inférieure au SMIC pour un temps plein,
- la prise en charge de la perte d'autonomie par la sécurité sociale.

J'entends très souvent nos jeunes camarades en activité évoquer, avec crainte, la future réforme des retraites. Je ne peux pas et ne veux pas aujourd'hui leur promettre tout et n'importe quoi, mais nous nous « battons » pour conserver certains droits comme celui de bénéficier à 17 ans et 6 mois de service, pour nous officiers mariniers, d'une pension de retraite militaire justement acquise compte tenu des contraintes très spécifiques de notre métier.

Ces sujets seront abordés lors du conseil d'administration décentralisé de Lyon-Écully les 6 et 7 septembre 2019. Vous les retrouverez dans le compte rendu qui sera inséré dans le journal n° 391 de novembre-décembre.

Georges-Noël NICOLAS  
Président de la FNOM